

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 936.588

Perfectionnements apportés à l'étanchéité des briquets.

M. MARCEL QUERCIA résidant en France (Seine).

Demandé le 23 novembre 1946, à 9^h 25^m, à Paris.

Délivré le 23 février 1948. — Publié le 23 juillet 1948.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Comme on le sait, l'étanchéité des briquets et, plus particulièrement, des briquets de poche, est très difficile à obtenir en raison des fuites ou des pertes par évaporation
5 du combustible.

L'invention a pour objet des perfectionnements apportés au mode d'obturation des briquets, tant au point de vue de la vis de remplissage du réservoir qu'à celui du couvre-mèche ou éteignoir, en vue d'obtenir, en
10 ces deux points, une étanchéité aussi parfaite que possible, de manière à augmenter ainsi très notablement la durée de la charge de combustible contenue dans le réservoir
15 du briquet.

Ces perfectionnements consistent essentiellement à prévoir, tant au bouchon que dans le couvre-mèche, une garniture d'étanchéité en caoutchouc synthétique, par consé-
20 séquent insensible à l'action des essences et hydrocarbures, qui, par pression, assure l'obturation parfaite en ces deux points, en évitant ainsi toute fuite ou perte du combustible.

Pour réaliser ces perfectionnements, l'on prévoit d'une part, dans la vis de remplissage, un logement recevant une pastille en caoutchouc synthétique, qui, par le vissage
25 de cette pastille, vient s'appliquer étroitement sur l'arête d'un siège fixe prévu dans
30

le corps du briquet ou rapporté dans celui-ci ; l'on prévoit, d'autre part, dans le couvre-mèche ou éteignoir une pièce moulée, de forme creuse ou tubulaire, également en caoutchouc synthétique, qui, sous la pression
35 du ressort du couvercle, vient s'appliquer sur l'extrémité du tube porte-mèche. Toute fuite de combustible par évaporation ou distillation est ainsi rendue pratiquement
40 impossible.

Ces pièces d'étanchéité, en caoutchouc synthétique sont mises en place simplement par blocage ou serrage sur les parois de la vis de remplissage et du couvre-mèche, de telle sorte qu'elles sont ainsi facilement
45 remplaçables en cas d'usure ou de détérioration.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, un mode de réalisation du dispositif d'étanchéité objet de l'invention.
50

La fig. 1 de ce dessin montre un briquet muni de ce dispositif d'étanchéité, le couvre-mèche étant ici supposé relevé et le bouchon de remplissage étant représenté
55 séparé.

La fig. 2 est une vue semblable, montrant le couvre-mèche rabattu sur le corps du briquet et le bouchon de remplissage vissé dans ce corps.

Ainsi qu'on le voit sur ce dessin, le cou-
60

vre-mèche *a*, articulé en *a*¹ sur le corps *d* du briquet, comporte, à son extrémité formant capuchon, un logement par exemple cylindrique ou tronconique, dans lequel est bloquée ou engagée à serrage une garniture d'étanchéité *b*, ici de forme tubulaire, en caoutchouc synthétique. Lorsqu'on ferme le briquet (voir fig. 2), cette garniture *b* vient, sous l'action du dispositif à ressort *c* agissant sur l'extrémité opposée du couvre-mèche, s'appliquer sur l'extrémité du porte-mèche *e*, en assurant ainsi la parfaite étanchéité en ce point.

Cette garniture d'étanchéité *b*, au lieu d'être de forme tubulaire comme on l'a représentée, pourrait aussi être constituée par une pièce creuse moulée, également en caoutchouc synthétique, qui remplirait le même but.

On comprend que le rabattement du couvre-mèche *a* sur le corps du briquet produira à la fois l'extinction de la flamme et l'application de la garniture d'étanchéité sur le porte-mèche de façon à assurer l'étanchéité.

Le bouchon de remplissage *f*, vissé généralement à la base du corps du briquet comporté un logement recevant une pastille *g* en caoutchouc synthétique, engagé à force et qui, lorsque ce bouchon *f* est vissé dans le corps *d*, vient s'appliquer sur l'arête d'une rondelle *h* vissée ou fixée de toute manière appropriée dans ce corps. Le serrage produit par le vissage du bouchon assure ainsi un joint absolument étanche, de sorte qu'il n'y a plus ainsi à craindre de fuites du briquet ou de pertes de combustible par évaporation ou distillation.

Dans le cas d'un briquet en métal fondu sous pression ou en matière moulée, l'on peut prévoir directement dans la masse un siège pour la pastille en caoutchouc synthétique en évitant ainsi l'emploi d'une rondelle métallique rapportée formant siège.

Le caoutchouc synthétique étant inattaquable par les essences et les hydrocarbures, les garnitures d'étanchéité en cette matière pourront ainsi durer très longtemps sans subir de détérioration sensible. Toutefois, ces garnitures, tant dans la vis de remplissage que dans le porte-mèche, étant mises

en position par simple serrage sur les parois de ces pièces sans l'intermédiaire d'aucune vis, pourront être remplacées très facilement en cas d'usure ou de besoin.

Les perfectionnements ainsi apportés à l'étanchéité des briquets pourront être avantageusement combinés avec ceux décrits dans le brevet Quercia n° PV. 511.026, du 1^{er} mars 1946, ayant pour titre « Application nouvelle des polyamides pour la fabrication des articles de fumeurs, tels que briquets, pipes et autres et produits ainsi obtenus » et qui visent notamment la fabrication des briquets en polyamides, lesquels, étant mauvais conducteurs de la chaleur, permettent un isolement thermique parfait du briquet. Cette combinaison, assurant à la fois l'étanchéité et l'isolement thermique, fournira une solution très avantageuse pour la conservation et la durée de la charge de combustible dans les briquets.

Il va sans dire que les détails d'exécution qui ont été représentés et qui ont été décrits ci-dessus, ne l'ont été qu'à titre d'exemples de réalisation, non limitatifs de l'invention, et que cette dernière est susceptible de toutes les variantes.

RÉSUMÉ.

L'invention a trait à des perfectionnements apportés à l'étanchéité des briquets et consistant essentiellement :

1° A prévoir dans le bouchon de remplissage à vis un logement recevant une pastille d'étanchéité, en caoutchouc synthétique, qui, sous l'action du vissage de ce bouchon, vient s'appliquer contre une arête prévue soit dans le corps même du briquet, soit sur une rondelle rapportée dans ce corps, de façon à assurer l'étanchéité du joint ;

2° A prévoir également, dans le capuchon du couvre-mèche ou éteignoir basculant à ressort, une garniture d'étanchéité, de forme creuse ou tubulaire, également en caoutchouc synthétique, et qui, lors du rabattement du couvre-mèche, et sous l'action du ressort de fermeture, vient s'appliquer sur l'extrémité supérieure du porte-mèche en vue d'assurer l'étanchéité du joint.

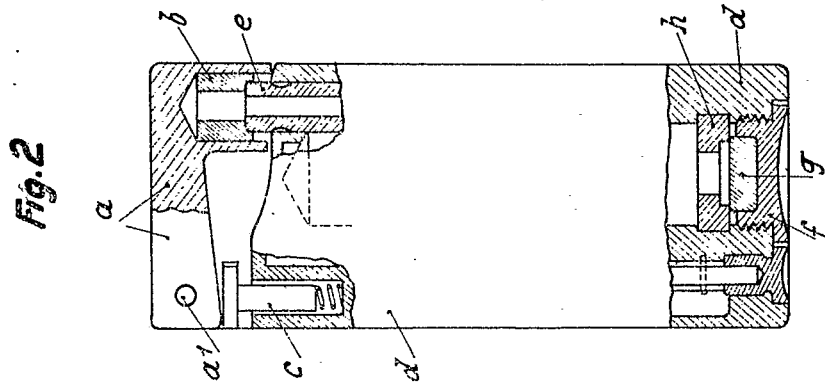
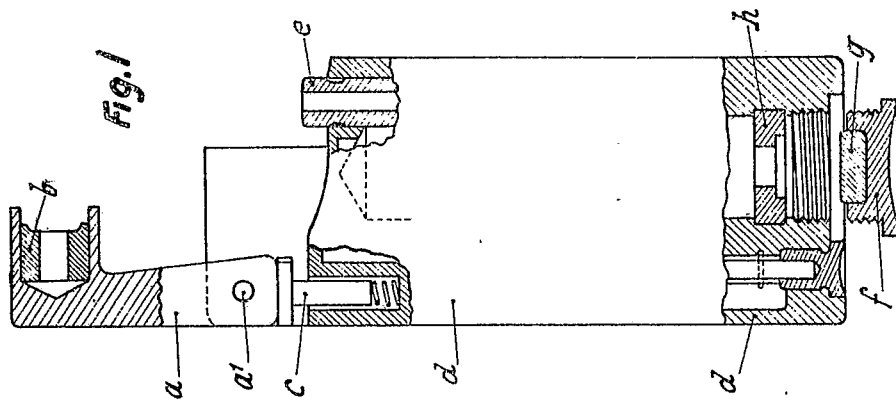
L'invention comprend également la com-

binaison de ces dispositifs d'étanchéité dans
un briquet fabriqué en polyamides confor-
mément au brevet Quercia n° PV. 511.026

du 1^{er} mars 1946, de façon à obtenir la 5
meilleure conservation de la charge de com-
bustible.

MARCEL QUERCIA.

Par procuration :
P. DEGROOTE.



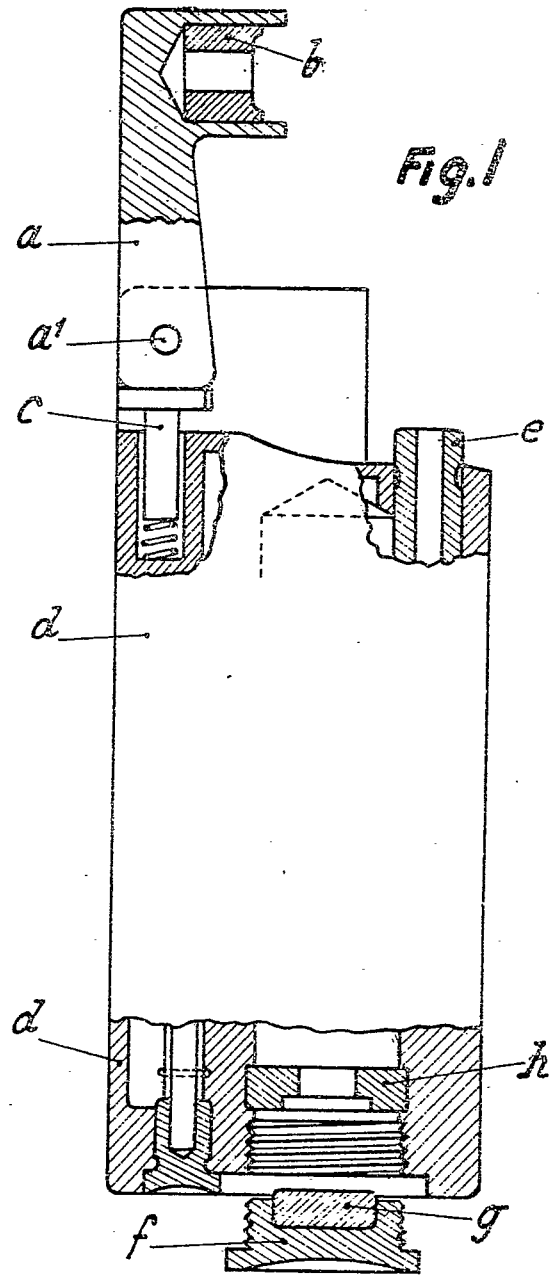


Fig. 2

